

# BONNES PRATIQUES ET ACCOMPAGNEMENT : RQTH ET RECRUTEMENT

Brunch de l'emploi – 25/01/2024

# Sommaire

- C'EST QUI UN « BOE » ou BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI?
- LES VOIES DE RECRUTEMENT POUR LES BOE
- FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE
- LES AIDES AU RECRUTEMENT ET TOUTES LES AUTRES AIDES DU FIPFP
- LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP DE VOS AGENTS EN POSTE!

# C'est quoi un BOE?

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% ou de maladies professionnelles titulaires d'une rente attribuée au titre d'un régime de sécurité sociale
- Les titulaires d'une pension d'invalidité, à condition que l'invalidité réduise au moins des 2/3 leur capacité de travail
- Les bénéficiaires d'un emploi réservé mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
- Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité
- Titulaires de la carte " mobilité inclusion " Carte mobilité inclusion avec la mention « Invalidité »
- Allocation Adulte Handicapé Titre justifiant de la perception de l'AAH
- Les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité
- Les agents ayant changé de poste suite à une inaptitude à la fonction
- Les agents reclassés statutairement
- Les agents bénéficiant d'une période de préparation au reclassement

# LES VOIES DE RECRUTEMENTS POUR LES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP



# LES CONCOURS

## CONCOURS EXTERNE

Ouvert à tout  
candidat sous  
conditions de  
diplômes

## CONCOURS INTERNE

Ouvert aux  
fonctionnaires et agents  
publics avec conditions  
d'ancienneté

## 3<sup>ème</sup> CONCOURS

Ouvert aux candidats  
disposant d'expérience  
professionnelle dans le  
secteur privé ou aux  
responsables  
associatifs et élus  
locaux (sous conditions  
de durée notamment)

**Aménagements horaires et techniques  
possibles!**

# LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS RÉSERVÉ AUX BOETH

➤ Recrutement dérogatoire à la règle du concours possible :

- Sous la forme de contrat d'un an dans un premier temps avec vocation à être titularisé
- Dans un emploi de catégorie A, B ou C
- Sous conditions:  
Posséder les diplômes requis pour l'accès aux concours externe de l'emploi visé  
Compatibilité du handicap avec l'emploi visé
- L'issue du contrat  
Titularisation / Prolongation / renouvellement / licenciement

**Article 352-4  
du Code  
Général de la  
Fonction  
Publique**

# L'APPRENTISSAGE

- 250 métiers
- A partir de 16 ans et sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés
- Durée de 1 à 4 ans
- Une rémunération calculée sur la base du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé
- Possibilité pour les BOETH d'être titularisés à l'issue du contrat d'apprentissage occupé, sur l'emploi selon une procédure déterminée par décret

# AGENT

# RESTANT DÛ

**Mme M. en situation de handicap**

- **Poste** : Agent administratif
- **Diplôme** : BTS Assistant Manager sur 2 ans
- **Formation** : CCI de Meurthe et Moselle

Contrat d'apprentissage (2 ans) :  
3 j en coll. / 2 j en formation  
salaire mensuel : **1 551,22€**

Indemnités annuelles versées pour l'agent :  
**18 614,64€**

Prise en Charge 80% :  
**14 891,71 €**

**3 722,93€**

Restrictions médicales d'aptitudes définies par le médecin de prévention

Coût de l'aménagement de poste informatique :  
**2 364,66€**

Surcoût lié à la compensation du handicap :  
**1 891,73€**

**472,93€**

Soutien socio pédagogique (Prométhée formation)

Coût des frais pédagogiques de l'accompagnateur =  
**4 680€**

Plafond de **5 496,4€**

**0€**

Tutorat : 4h par semaine soit ≈ 18h par mois

Rémunération annuelle brute du Tuteur =  
28 980,12€ soit **15,9€/h.**

Plafond de 20h/mois = **3 434,40€**

**0€**

Frais inhérents à l'entrée en 1ère année d'apprentissage : **750€** pour l'agent maxi

Coût total

**29 093,7€**

**24 897,84€**

**4 195,86€**

**Obtention du BTS**  
**Titularisation dans la structure = prime d'insertion 4000€**

# LES AIDES AU RECRUTEMENT

**Prime à l'insertion de 4000€ !**

Apprentis

Contrats  
aidés

Services  
civiques

Travailleurs  
d'ESAT!

# LES (NOMBREUSES!) AIDES DU FIPHFP

Le FIPHFP finance des aides au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique :

- Aménagement du poste de travail
- Aide aux déplacements ou l'aménagement d'un véhicule
- Aides pour la traduction en langage des signes
- Aides pour la reconversion: bilan de compétences, formations,
- Aides à l'accompagnement spécifiques: audition, vue, troubles psychique, mentaux, tc,

# LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP DE VOS AGENTS EN POSTE

- ❑ De nombreux agents sont éligibles chaque année à la RQTH!
  - Des restrictions médicales importantes dans le travail?
  - Un retour de maladie grave ou évolutive type Cancer du sein, Sclérose en plaque, etc.?
  - Des difficultés importantes à réaliser le travail?

**Quelle conduite à tenir?**



# LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP DE VOS AGENTS EN POSTE

- ❑ **1<sup>er</sup> réflexe:** Faire le point avec l'agent sur sa situation et ses éventuels difficultés
- ❑ **2<sup>ème</sup> réflexe:** Le cas échéant, prendre RDV avec la médecine du travail en apportant le plus d'élément descriptif sur la situation rencontrée et les difficultés observées
- ❑ **3<sup>ème</sup> réflexe:** Prendre contact avec **CAP EMPLOI 88** pour évoquer la possibilité d'une reconnaissance RQTH ainsi que toutes les aides « extra-professionnelles »
- ❑ **4<sup>ème</sup> réflexe:** En cas de handicap spécifique, ne pas hésitez à contacter les ergonomes du CDG88 pour faire le point sur les aides existantes

# LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP DE VOS AGENTS EN POSTE



## **Siège - Cap emploi 88**

Z.I. de la Voivre

8 allée de l'Aubépine

88000 Épinal

03 29 31 86 13

➔ Toutes les antennes locales sont référencés sur le site internet

[www.capemploi-88.com](http://www.capemploi-88.com)

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DES VOSGES**

59, Rue Jean Jaurès | CS 70055 | 88026 EPINAL CEDEX  
Tél : 03 29 35 63 10 • Fax : 03 29 35 50 72 • <https://88.cdgplus.fr> •  
[cdg88@cdg88.fr](mailto:cdg88@cdg88.fr)